

**Allocution de Monsieur Edouard FRITCH,  
Président de la Polynésie française**

-----  
Inauguration de l'école Hélène AUFFRAY de PUEU  
-----

Vendredi 8 mars 2019

Monsieur le Haut-commissaire,  
Monsieur le Vice président,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs les Représentants,  
Monsieur l'administrateur d'Etat,  
Monsieur le Maire de la commune de Taiarapu-Est,  
Madame la mairesse déléguée de Pueu,  
Mesdames et Messieurs les  
    maires délégués et membres du conseil municipal,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Je suis vraiment heureux d'être reçu ce jour par la commune de Pueu et remercie bien chaleureusement le maire et son équipe pour leur accueil.

Voilà un chantier qui a subi bien des péripéties et qui voit enfin le jour ! Je m'en réjouis avec vous tous, pour les enfants de Pueu !

Cette école est attendue depuis tellement longtemps ! Je me souvenais que beaucoup d'entre vous, en particulier les parents et la mairesse déléguée, étaient désespérés par une certaine forme d'indifférence à l'égard des enfants de Pueu.

Je me rappelle bien de la décision – évidemment difficile - du conseil municipal de Taiarapu-Est de fermer l'école de Pueu. C'était en juin 2011, en raison de l'état de vétusté et de la dangerosité même de l'établissement.

A mon arrivée à la présidence en septembre 2014, construire l'école de Pueu fut ma première décision importante. Il m'était insupportable de constater que les enfants de Pueu continuaient, à cette époque, à supporter de mauvaises conditions de travail et d'études, parce que les responsables politiques n'arrivaient pas à prendre une décision. Je ne comprenais pas pourquoi c'était si difficile de prendre une décision bénéfique pour nos enfants de Pueu.

Pour ma part, la décision était évidente. OUI et OUI, il fallait rapidement construire une nouvelle école pour Pueu. Les enfants de Pueu ont droit à autant d'égard que tous les enfants de notre Pays.

En décembre 2014, la signature d'une convention de financement passée entre l'Etat et le Pays, dans le cadre du contrat de projets 2008 - 2014, a permis la reconstruction de l'école de Pueu. Une subvention de près de 340 millions de francs a été officiellement accordée à la commune.

D'un coût total estimé à plus de 370 millions de F.CFP, ce projet a bénéficié d'une subvention de l'Etat et du Pays de plus de 167 millions de F.CFP chacun. Pour sa part, la commune a également budgété une participation de plus de 30 millions de F.CFP.

C'est un projet important qui a rencontré des difficultés de démarrage, puis connu de mauvaises surprises, dont notamment la présence d'amiante qui a retardé d'autant les travaux de reconstruction, lesquels n'ont pas non plus été de tout repos.

En conséquence, 3 avenants de prorogation des délais d'exécution ont été nécessaires entre 2015 et 2018. Alors, quel soulagement de voir les choses enfin achevées et l'ouvrage pouvoir être mis en exploitation !

Dans l'intervalle, les élèves de l'école ont poursuivi leur scolarité dans des bâtiments provisoires, lesquels sont devenus eux-mêmes obsolètes depuis.

L'école est, par excellence, un lieu d'apprentissage, du savoir bien sûr mais aussi de la citoyenneté et de la vie en société. Comme tout lieu de vie, il se doit d'être un espace dans lequel nos enfants doivent se sentir bien et disposer de locaux adaptés et sécurisés.

----

Au-delà de l'école de Pueu, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, pour rappeler la politique volontariste du Pays d'accompagner et de soutenir les projets communaux.

Ainsi, la commune de Taiarapu-Est, comme **toutes** les communes de Polynésie, est grandement soutenue par le Pays sur l'ensemble de ses projets structurants.

Elle est grandement soutenue par le Pays parce que nous sommes tous soucieux d'offrir à nos populations des services publics de qualité et accessibles.

Et nous y sommes d'autant plus sensibles, lorsqu'il s'agit de nos enfants et de leur bien-être.

Je suis soucieux de tout cela, parce que le Pays doit pouvoir s'appuyer sur les communes pour qu'elles puissent offrir les services fondamentaux dont la population, notre population, a besoin.

Ma politique volontariste s'est concrétisée au moyen de différentes mesures :

En premier lieu, il s'agissait de maintenir le niveau important d'intervention de la Délégation pour le développement des communes. Ce soutien se justifiait notamment en raison de la multitude des besoins des communes et des projets d'investissement en résultant, nonobstant leur effet levier sur la croissance économique du Pays.

En second lieu, l'une des orientations majeures consistait à renforcer les partenariats Etat-Pays-Communes, au travers du contrat de projets dédié aux investissements communaux mis en place depuis 2015. C'est le premier contrat exclusivement dédié aux investissements communaux dans tout l'Outremer ! Ce sont 12 milliards de F.CFP sur la durée du contrat, c'est-à-dire jusqu'en 2020, rien que pour les investissements des communes en matière d'eau potable ou de déchets et d'assainissement des eaux usées.

Ce sont 12 milliards – et je l'ai voulu - pour répondre au mieux, aux besoins des communes !

Autre concrétisation majeure de 2016 : le lancement, après tant de balbutiements, du Contrat de redynamisation des sites de la Défense (CRSD) bénéficiant à 6 communes polynésiennes, dont particulièrement la commune de Taiarapu-Est.

Votre commune bénéficie d'une rétrocession de près de 7 hectares de terre réparties sur 4 sites différents. Cette aubaine foncière va permettre à la commune de réaliser des projets d'envergure en termes de développement économique, nautique, culturel et touristique....

Enfin, pour conclure sur les mesures concrètes prises pour donner corps à ma politique d'accompagnement des communes, je rappelle également, la poursuite, accélérée par mon gouvernement dès 2015, du rattrapage des arriérés de versement des dotations (2010 - 2014) au Fonds Intercommunal de Péréquation. Ainsi, chacune de ces dernières années, c'est un milliard de F.CFP qui a été réglé par le Pays aux communes, cette somme venant s'ajouter à la quote-part versée annuellement par le budget du Pays au fonds intercommunal de péréquation.

Je tiens à rappeler que les recettes fiscales du Pays constituent 90 % des recettes annuelles du FIP. D'ailleurs, entre 2014 et 2018, la seule quote-part annuelle du Pays au FIP aura augmenté de près de 3 milliards de F.CFP et ce, sans compter le rattrapage de la dette.

En 2019, la quote-part du Pays est prévue d'augmenter à nouveau de près d'un milliard de F.CFP par rapport à 2018 !

-----

Pour conclure je voudrais rappeler également que je considère les communes comme des acteurs économiques de premier plan de par leurs investissements et leurs dépenses propres qu'elles injectent dans l'économie de notre Pays.

En toute logique, aider les communes à investir mieux, voire plus, c'est en faire des actrices à part entière de notre croissance économique.

Cette école en est une illustration. L'investissement de 370 millions de francs pour la construction de cette école est un acte économique qui a permis de donner de l'activité et de l'emploi à des Polynésiens.

Il me tarde de visiter ce nouvel établissement, auquel je souhaite longue vie et d'apporter savoir et satisfactions à ses écoliers et leurs parents !

Je vous remercie pour votre attention.